



Précisions concernant la surveillance du midi
Élèves des classes de soutien émotif

Juin 2017

Chers parents,

Voici quelques informations concernant la surveillance effectuée sur l'heure du midi. Le personnel de l'école du Coteau assure la surveillance sur le terrain de l'école mais ne prend pas la responsabilité de vérifier qui a l'autorisation de le quitter ou non.

Quant aux élèves de l'adaptation scolaire, ils ont la possibilité de participer à des activités offertes à l'Amuzone, au gymnase, au laboratoire informatique ou dans certaines classes ouvertes. Le tout surveillé par des enseignants et des techniciens en éducation spécialisée. Notez qu'aucune présence n'est prise à moins d'assignation particulière inscrite au plan d'intervention.

Si vous désirez que votre enfant demeure à l'intérieur du terrain de l'école, vous devez l'aviser de votre souhait mais il est difficile pour nous de vérifier ses allées et venues. En étant maintenant à l'école secondaire, votre enfant est amené à travailler un peu plus son autonomie, sa responsabilisation et son jugement. Nous comptons sur lui/elle pour respecter les consignes.

Nous vous invitons à avoir une discussion sérieuse avec votre enfant sur les permissions accordées au dîner. Au moment où votre jeune ne fera pas les bons choix durant ses temps libres, nous nous réservons le privilège de l'assigner à des endroits précis pour ces moments.

Dans le cas où vous doutez que votre jeune respecte les consignes, vous pouvez communiquer avec le ou la technicien(ne) en éducation spécialisée de votre enfant et voir avec lui/elle des solutions possibles.

Merci de votre collaboration.

Josée Boulianne
Directrice adjointe

Eric Cool
Directeur